

## **Compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2008**

Présents : Monique SEMAVOINE, François GAY, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PERE, Olivier SABLE, Francis LANDES, Vincent CHARLOT, Jean-Marc LACRAMPE, Elisabeth LAHORE, Nicole DUFAU, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Christophe CARRERE ; Jean-Jacques BORDENAVE.

Procurations : Annabelle ARACIL à Françoise HURABIELLE-PERE , Jean-Marc DAUPHINOT à Jean-Louis VILLE , Eric CAZABAT à Jean-Jacques BORDENAVE.

La séance est ouverte à 20h00

Madame Elisabeth LAHORE est désignée secrétaire de séance

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à engager, en cas de besoin, des dépenses d'investissement pour l'exercice 2009 à hauteur de 200 000€ dans l'attente du vote du budget primitif. (unanimité)

Il décide également d'organiser une coupe de bois. Vingt lots ont été composés. Ils seront vendus 15€ le lot. La vente sera réservée prioritairement aux habitants de la commune (unanimité)

Les tarifs de la garderie scolaire sont modifiés à partir du 1<sup>ier</sup> janvier 2009. Le forfait mensuel sera désormais dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille. Il est également instauré un nouveau tarif pour les parents qui auraient un besoin occasionnel du service de garderie. (unanimité – 2 abstentions Laurent Jouanlong et Christophe Carrère)

Le conseil fixe ensuite le taux de la redevance d'occupation du domaine public qui sera dorénavant versée par Gaz Réseau Distribution France. C'est le taux plafond qui est retenu. il sera révisé annuellement en fonction de l'indice d'ingénierie ainsi que du linéaire de voirie concerné par le réseau de gaz. (unanimité)

La convention naissance est renouvelée avec la caisse d'épargne. Le montant de la participation communale reste inchangé à 15€, mais dorénavant les parents auront le choix entre deux produits d'épargne. (unanimité)

Le groupe d'habitations « le Clos saint Pierre » fait l'objet d'un accord du conseil municipal pour son classement définitif dans le domaine public. Mme Le Maire est donc autorisée à signer l'acte de cession ainsi que toutes les démarches de classement. (unanimité)

Le conseil municipal désigne enfin les 4 conseillers qui le représenteront au sein du futur office Municipal des Sports. Il s'agit de Messieurs Laurent Jouanlong, Jean-Louis Ville, Vincent Charlot et Jean-Marc Lacrampe. (unanimité – 1 abstention : Jean-Louis Ville)

Questions diverses :

Le Maire informe le conseil municipal qu'elle a délivré une licence de taxi, après avis favorable de la commission départementale des taxis. Le stationnement s'effectuera sur l'avenue du Général de Gaulle à proximité de la cabine téléphonique. Il s'agit d'un taxi adapté qui peut transporter des personnes handicapées sans les faire quitter leur fauteuil roulant.

Sa capacité permet de véhiculer 9 personnes, ou bien 6 personnes et une septième en fauteuil.

Un rendez-vous est fixé samedi 20 décembre au stade municipal pour tous les élus qui seront disponibles afin de visiter le chantier de la passe à poissons ainsi que la saligue.

La fin des travaux de l'échelle à poissons est prévue le 18 décembre. Il faudra donc vérifier l'état des routes et des chemins afin de formuler d'éventuelles observations. Roger Pedeflous précise que des représentants de la DDJS sont venus à la dernière réunion de chantier et ont demandé la création d'une plateforme, en amont de la passe à poissons afin de permettre l'embarquement et le débarquement des canoéistes.

Les travaux d'assainissement sous la RD 37 s'arrêteront le jeudi 18 décembre 2008 pour reprendre le 5 janvier 2009. Un tricouche provisoire sera effectué pour rendre la route à la circulation durant les fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.